

Dons et hommages de la société populaire et du comité révolutionnaire de Brioude, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Dons et hommages de la société populaire et du comité révolutionnaire de Brioude, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 160-161;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13688\\_t1\\_0160\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13688_t1_0160_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

liv. 10 s. aux besoins des défenseurs de la liberté, une commune de cent feux n'éprouve que le regret de ne pouvoir en fournir davantage, mais nous espérons être bientôt à même de faire de plus grands sacrifices à l'affermissement de la République.

Vive la liberté, l'égalité, vive la Montagne.»

MOLINES (*présid.*), PINET (*secrét.*), LAMARCHE.

## 16

La commune de Blond (1) invite la Convention à suivre le fil de la trame qui menace les jours des représentants du peuple, lui fait part des dons qu'elle a faits, et l'invite à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Blond, 20 germ. II] (3).

« Citoyens représentants du peuple,

Les républicains de la commune de Blond ont été glacés d'effroi en apprenant que des mains parricides étaient au moment de diriger leurs coups sur la représentation nationale.

Quoi! des monstres sanguinaires ont voulu s'abreuver du plus pur sang des français! ... et pour comble d'horreur, les coupables sont des français!

Cette trame infernale est donc découverte...; mais il reste à en suivre scrupuleusement toutes les ramifications afin qu'aucun coupable n'échappe à la vengeance nationale... non, non, augustes habitants de la Montagne, vous ne souffrirez pas que les bourreaux de l'humanité souillent plus longtemps le sol de la liberté.

Ces scélérats stipendiés par les tyrans avaient-ils bien pu croire venir à bout de leur infâme projet! le crime les a donc tellement aveuglés qu'ils ne voient pas, plus de 20 millions d'hommes qui ont juré de périr plutôt que de cesser d'être libres; c'est le cri unanime des habitants de la commune de Blond, et ils ne seront jamais parjurés.

Restez, citoyens représentants, restez fermes à votre poste, ne l'abandonnez pas que vous n'ayez terrassé tous vos ennemis et ne leur donnez la paix qu'à des conditions glorieuses au nom français.

Il y a déjà longtemps que nous avons envoyé à notre district 19 marcs d'argenterie servant d'ustensile au ci-devant culte, et deux cloches du poids d'environ quatre milliers; de plus nous envoyons pour les défenseurs de la patrie, 81 chemises, 21 paires de bas, 2 draps, une paire de bottes et deux épauettes en or et 24 aunes de toile. Nous envoyons aussi par la même voiture 21 livres de plomb, 110 livres de cuivre et une pleine voiture de linges et d'ornements (objets de la vénération des sots); nous avons réduit en cendres 12 grands... de bois; leurs cendres feront de bon salpêtre. Et nous allons

(1) Hte-Vienne.

(2) P.V., XXXVIII, 221. B<sup>in</sup>, 13 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 16 prair. (suppl<sup>t</sup>).

(3) C 305, pl. 1136, p. 11.

envoyer à la manufacture d'armes de notre district plus de deux milliers de fer pour faire des bayonnettes. S. et F.»

LAMOUTURE (*maire*), CHATEIN, LAUWRENS, LADEGUEILLERIE, LORGUE (*agent. nat.*).

## 17

Les employés au parc d'Artillerie de l'armée du Nord, sous la dénomination de conducteurs généraux, etc., envoient pour les frais de la guerre 742 liv. 10 s. et demandent une désignation et un uniforme.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de la guerre (1).

## 18

La société populaire et la commune de Beaumont, département de Seine-et-Marne, félicitent la Convention sur les mesures qu'elle a prises pour déjouer les conspirateurs; elles disent que le représentant du peuple Maure a opéré dans ce département la régulière exécution des lois; elles ont envoyé au district 30 paires de souliers, 20 chemises et autres effets d'habillement.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La Sté popul. de] Beaumont, fait don de 30 paires de souliers et 16 chemises; les ateliers de salpêtre sont dans la plus grande activité. Elle applaudit à la fermeté du représentant du peuple Maure, dont les opérations, les discours et les exemples ont mis l'esprit public de cette commune à la hauteur révolutionnaire. La société demande que sa mission soit prorogée. — Renvoyé au comité de salut public (3).

## 19

La société populaire et le comité de surveillance de Brioude (4) envoient 96 liv. en or et en argent 12 marcs 7 onces 4 gros d'argenterie des chemises de la toile et protestent que leur fortune et leur sang appartiennent à la patrie (5).

[Brioude, s.d.] (6).

« Législateurs,

Lorsque vous proclamez la République, lorsque vous assurez les bases de la liberté et de l'égalité et que les soldats de la patrie se font

(1) P.V., XXXVIII, 221. M.U., XL, 204; B<sup>in</sup>, 16 prair. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXVIII, 221. B<sup>in</sup>, 13 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) J. Sablier, n° 1352.

(4) Hte-Loire.

(5) P.V., XXXVIII, 222. B<sup>in</sup>, 13 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>) et 19 prair. (suppl<sup>t</sup>).

(6) C 305, pl. 1136, p. 10.

respecter aux frontières par leur valeur héroïque, il ne nous suffit pas de concentrer dans le cœur la reconnaissance à tant de généreux efforts, il faut encore de nouveaux sacrifices, et la société populaire de Brioude en aura toujours à faire tant qu'il lui restera et de la fortune et du sang.

Elle vous envoie, Législateurs, le reste du vil métal qu'elle possédait, 96 livres tant en or qu'en argent, deux quintaux de charpie.

Le comité de surveillance de la même commune envoie aussi 12 mars 7 onces 4 gros en argenterie, plusieurs chasubles, 12 chemises et 20 aunes de toile.

Si nos moyens répondaient au sentiment qui nous anime, si nous pouvions plus, nous vous offririons davantage, mais notre courage, nos bras et la dernière goutte de notre sang sont autant de propriétés à la nation et dont vous pouvez disposer en tout temps pour sauver la patrie et anéantir les tyrans et les traîtres.

Et vous, Augustes montagnards, toujours dignes de la confiance du souverain, continuez vos pénibles travaux; restez à votre poste jusqu'à ce que les peuples trompés sur la nécessité des despotes, secouent leurs chaînes et aient appris, à notre exemple, que la liberté caractérise la dignité de l'homme. »

ALLUYS (commissaire de la Sté popul.).

## 20

**Le citoyen Mathurin Savigni fait don de 24 liv. en or.**

Mention honorable insertion au bulletin (1).

Le citoyen Mathurin Savigny, cultivateur de Chapelle Guillaume, district de Nogent le républicain, département d'Eure et Loir, à qui les bienfaits de la Révolution ont fait recouvrer l'héritage de son père dont on l'avait dépouillé comme fils naturel, offre à la patrie la somme de 24 liv. en or (2).

## 21

**Le citoyen Pierre-Nicolas Blain tanneur à Sens (3), d'une somme de 200 liv.**

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

## 22

**Le 8<sup>e</sup> bataillon des volontaires nationaux, n'ambitionnant que le titre de martyrs de la liberté, et d'autres récompenses que d'être honorés à ce titre, ainsi que leurs frères**

**d'armes morts à leurs côtés, renoncent, en faveur de la patrie, aux 700 liv. qui leur reviennent pour leur portion des prises faites à Zuitcohotte.**

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances (1).

Nous avons contribué à la victoire remportée à la bataille de Zuitcohotte sur les satellites des tyrans le 7 septembre 1793 écrit le 8<sup>e</sup> bataillon des volontaires nationaux à l'Armée du Nord. Un grand nombre de nos frères d'armes sont morts à nos côtés. Pour prix de leur sacrifice et de leur courage, on les a honorés du nom glorieux des martyrs de la liberté. Et nous qui leur survivons, nous accepterions un prix différent du leur? Non, mourir pour la patrie, voilà la seule récompense que nous ambitionnons; que les 710 liv. qui sont dit-on, notre portion légitime des prises qui ont été faite à Zuitcohotte aillent à leur véritable destination, que la patrie en jouisse! C'est pour elle que nous conquérons et non pour nous en particulier. Ne sommes-nous pas assez dédommagés d'être devenus libres? Est-il pour nous un don plus doux que celui de la liberté? Non, nous le tenons de la nature. Nos pères l'avaient perdu par lâcheté, nous avons su le recouvrer par notre courage et nous le conserverons jusqu'à notre dernier soupir.

Que les tyrans apprennent que les Français ne se battent pas comme eux pour les grandeurs et les richesses; que la défense de leurs droits les guide seule dans les combats, et que le désintéressement est une de leurs moindres vertus (2).

## 23

**Dupré, commissaire national près le tribunal du district de Saint-Girons, remet la finance de l'office de notaire qu'il occupoit dans la commune de Saint-Lizier (3).**

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

## 24

**L'agent national près le district de Compiègne instruit la Convention que des biens d'émigrés ont été vendus moitié plus que leur estimation (5).**

Le 2 de ce mois, écrit-il, l'on a adjugé pour 18.790 liv. 10 portions de biens d'émigrés estimés 10.865 livr. (6).

(1) P.V., XXXVIII, 222. B<sup>in</sup>, 19 prair. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 305, pl. 1136, p. 9.

(3) Yonne.

(4) P.V., XXXVIII, 222 et XXXIX, 116. Minute du p.v. (C 305, pl. 1136, p. 8). B<sup>in</sup>, 19 prair. (suppl<sup>t</sup>).

(1) P.V., XXVIII, 222. B<sup>in</sup>, 16 prair. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1352.

(2) J. Matin, n° 710.

(3) Ariège.

(4) P.V., XXXVIII, 222.

(5) P.V., XXXVIII, 222. B<sup>in</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(6) M.U., XL, 204; J. Sablier, n° 1352; C. Eg., n° 663.